



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance du 05 mars 2018 à 19h00 /
2018ko martxoaren 05eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
27 février 2018 / 2018ko otsailaren 27a	27	27

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Danielle ALBISTUR, Anne-Laure ARRUABARRENA, Jean Louis AZARETE, Francis DOMANGÉ, Marie Agnès ECHEVERRIA, Sandrine ESCARTIN, Jean Michel ETCHEGARAY, Chantal GARAT, Dominique IRASTORZA-BARBET, Christine IRAZOQUI, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Mireille LADUCHE, Christian LARROQUET, Bénédicte LUBERRIAGA, Pascal PEYREBLANQUE, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Mireille POISSON, Louis SALHA, Danièle VIRTO, Pierre CLAUSELL, Daniel DERRIEN, Monique POVEDA, Anita LACARRA, Sauveur GARAT, Michel BRESSOT, Jean Louis LADUCHE

Secrétaire de séance / idazkaria : Bénédicte LUBERRIAGA

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2018 / 2018ko urtarrilaren 29ko Herriko Kontseiluaren aktaren onarpena
Adopté à l'unanimité

2018-7-1 Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal de la Commune / 2017ko Herriaren Orokor Buxetaren Kudeaketaren bilanen onarpen

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-7-2 Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Gestion des Zones / 2017ko Lur Zatieen Kudeaketaren Eranskin Buxetaren Kudeaketaren bilanen onarpena

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-7-3 Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Zubiondo / 2017ko Zubiondo Eranskin Buxetaren Kudeaketaren bilanen onarpena

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-8-1 Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Commune/Herriaren Orokor Buxetaren 2017ko Kontu Administratiboa

Éléments de contexte 2017 : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Pour rappel, le contexte de réalisation du budget 2017 était le suivant : La croissance du produit intérieur brut (PIB) a atteint 1,9 % en France en 2017, soit son plus haut niveau depuis six ans, a annoncé l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ce chiffre est largement supérieur à celui de 2016 (1,1 %).

Selon l'Insee, l'accélération de l'activité en 2017 s'explique principalement par l'investissement : celui des entreprises a augmenté de 4,3 %, après + 3,4 % en 2016, et celui des ménages a accéléré à + 5,1 % après + 2,4 % l'année d'avant. Les dépenses de consommation, biens et services confondus, ont pour leur part progressé de 1,3 % sur l'ensemble de l'année, malgré un ralentissement notable lors des trois derniers mois de l'année (+ 0,3 % contre + 0,6 % au trimestre précédent).

Le taux de chômage s'établit à 9,7 % aujourd'hui.

La dette publique trimestrielle, mesurée selon les critères de Maastricht, s'établit à 2 226,1 Md€ au troisième trimestre 2017, contre 2 231,7 Mds au trimestre précédent. Cela représente ainsi une baisse de 5,5 Md€, souligne l'Insee, dans le cadre de la publication des comptes nationaux trimestriels.

Rapportée à la richesse nationale, la dette de l'ensemble des administrations publiques atteint 98,1% du PIB.

2017 a été l'année d'un léger rebond de l'inflation. Selon les indications de l'Insee, elle s'est établie en 2017 en moyenne à 1 %, contre 0,2 % en 2016 et 0 % en 2015. Selon l'institut statistique, cette « dynamique des prix résulte d'un vif rebond des prix de l'énergie et d'une nette accélération des prix de l'alimentation ». Il s'agit du plus fort taux d'inflation moyen depuis 2012, où il s'était alors établi à 2 %. Hors tabac, les prix à la consommation sont aussi ressortis en hausse de 1 % en moyenne, selon l'Insee, ce qui est conforme aux prévisions du gouvernement dans sa programmation des finances publiques publiée fin septembre 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, l'INSEE estimait la population totale d'Ascaïn à 4 362 habitants (ramené à 4 348 habitants au 1^{er} janvier 2018), soit en hausse constante depuis le recensement de 2012 (4 020 habitants).

Priorités du budget 2017 :

Le budget de l'année écoulée reflète les priorités qui ont été données par la municipalité sur les points suivants :

Le cadre de vie et l'environnement :

Lancement de la réhabilitation d'un abri de montagne, installation de toilettes publiques et aménagement des abords (Parking des carrières), réhabilitation des pistes, passage canadien, liaisons douces inter quartiers, réhabilitation de sentiers, broyage des zones M.A.E.C. Poursuite entretien des berges en partenariat Agglomération/ Adeli (plantes invasives, recépage, élagage...) et des travaux de sécurisation des zones dangereuses : cheminement s piétons, création d'îlots ralentisseurs sur la RD4.

Une place pour chacun, une ville pour tous :

Poursuite des travaux programmés/ ADAP 2017 : fin des travaux à Kiroleta pour le Club house et vestiaires du mur à gauche. Travaux de mises aux normes d'accessibilité : Trinquet, zone du Pont Romain, cheminement PMR Errotenia, Maison de l'enfance, arrêts de bus Lur Eder, vieux cimetières, maisons associatives Herri Etxetoa et Jaureguia.

Aménagement/ cheminement accessibilité centre-bourg: choix du maître d'œuvre, détermination du calendrier...).

Education et Culture :

Ecole publique : poursuite négociations et procédure DUP pur l'acquisition du terrain. Travaux divers et achat de matériel à l'Ecole Publique (Tableau numérique ...). Création d'une classe U.L.I.S./rentrée scolaire 2017/2018.

Rythmes scolaires : poursuite des activités proposées et financement d'intervenants extérieurs répondant ainsi à la demande d'élargissement culturel formulée par les parents (activités artistiques autres...) / Partenariat CAF/PEDT.

Poursuite du partenariat avec l'agglomération pays basque (activités périscolaires visant à renforcer la pratique de l'euskara). Aide au R.A.S.E.D. (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : réseau intervenant dans la circonscription/achat de matériel pédagogique adapté.

Partenariat « Lire et écrire » avec la ligue de l'enseignement laïque (bénévoles/ Bibliothèque)

Contrat de progrès 2016/2019 en partenariat avec l'Agglomération et l'Office public de la langue basque pour développer la pratique de l'euskara dans les services municipaux.

Différents projets culturels/ Animations dont le projet photographie en partenariat avec l'association Zilargia.

Crédits d'investissement pluriannuels :

Des autorisations de programmes ont été votées en 2017 pour 4 opérations :

Coût prévisionnel total de :

1) abri de montagne : 300 960 € TTC

2) mise aux normes des installations du Complexe Sportif de Kiroleta : 436 703 € TTC

3) réaménagement du centre bourg (tranche ferme + PAVE) : 1 405 420 € TTC

4) construction d'une nouvelle école publique et acquisition terrain : 6 424 100 € TTC

Crédits de paiement ouverts au BP 2017 :

Projet- Immobilisation en cours – Construction (art. 2313)	2017 en TTC	2018	2019	TOTAL en TTC
1) abri de montagne	180 000 €	120 960 €		300 960 €
2) mise aux normes des installations du Complexe Sportif de Kiroleta	295 103 €	141 600 €/an		436 703 €
3- Centre Bourg	78 500 €	663 460	663 460	1 405 420 €
4 – Nouvelle école Publique	376 100 €	3 024 000	3 024 000	6 424 100
TOTAL	929 703 €	3 950 020	3 687 460	8 567 183

Crédits de paiement consommés au 31 décembre 2017 :

Abri de montagne : 82 687,10 € TTC

Mise aux normes des installations du Complexe Sportif de Kiroleta : 303 062,86 € € TTC

Centre Bourg : 40 200 € TTC

Nouvelle école Publique : 4 405,37 € TTC

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution de la structure

Pour la Commune d'Ascain, les dépenses totales de fonctionnement ont augmenté de 3,04 % en 2017 par rapport à 2016. Cette hausse s'explique, en partie, par la hausse au niveau des dépenses de personnel qui a été de l'ordre de 5,53 % et est due à la rémunération du personnel en charge du recensement de la population, aux avancements de grade et d'échelons du personnel titulaire et au remplacement d'agents en arrêt maladie prolongé. Ainsi, en dehors des dépenses liées au personnel, les dépenses de fonctionnement n'évoluent que de 0.74 % entre 2016 et 2017.

Au niveau des recettes, la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) s'est poursuivie et est passée de 408 264 € en 2016 à 373 074 € en 2017.

Le résultat global excédentaire du compte administratif 2017 s'élevait à 304 108,89 € contre 273 242 € en 2016 (208 488 € avec intégration des restes à réaliser) après incorporation des résultats du budget annexe Gestion des Zones clôturé en 2017.

- Fonctionnement				
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>		
011	Charges à caractères générales	718 811,52 €	013 Atténuation de Charges	50 954,79 €
012	Charges de personnel et frais assimil	1 574 535,88 €	70 Produits des services du domaine	373 289,84 €
014	Atténuation de produits	48 737,97 €	73 Impôts et taxes	2 355 320,10 €
65	Autres charges de gestion courante	481 939,20 €	74 Dotation, Subventions et Participatio	567 642,33 €
66	Charges financières avec ICNE	83 859,70 €	75 Autres produits de Gestion Courante	1 022 561,04 €
67	Charges exceptionnelles	15 087,55 €	77 Produits Exceptionnels	187 164,67 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 922 971,82 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 556 932,77 €
			72 Travaux en régie	59 992,86 €
042	Dotations aux amortissements	190 848,56 €	77 Produits Exceptionnels	72,38 €
67	Charges exceptionnelles	77 961,22 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	208 487,82 €
	TOTAL DES DEPENSES	3 191 781,60 €	TOTAL DES RECETTES	4 825 485,83 €
	Excédent de fonctionnement	1 633 704,23 €		
	<i>Investissement</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>		
16	Remboursement d'emprunts et dettes	258 930,91 €		
204	Subvention d'équipement versées	68 586,27 €	10 Produits des services du domaine	818 303,36 €
20	Immobilisation incorporelles	3 500,00 €	13 Subventions	126 399,14 €
21	Immobilisations corporelles	1 441 888,06 €	204 Subventions	10 665,45 €
23	Immobilisations en cours	339 792,77 €		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 112 698,01 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	955 367,95 €
001	Déficit d'investissement reporté	381 009,82 €	040 Amortissements	190 848,56 €
192	Plus ou MoinsValue	72,38 €	192 Opérations d'ordres entre section	1 077,12 €
21	Travaux en régie	59 992,86 €	21 Immobilisations corporelles	76 884,10 €
	TOTAL DES DEPENSES	2 553 773,07 €	TOTAL DES RECETTES	1 224 177,73 €
	Déficit d'investissement	-1 329 595,34 €		
	Excédent global	304 108,89 €		

Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

	Crédits Ouverts	Réalisations Mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/16
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	6 423 274,04	5 510 700,23	28 500,00
RECETTES	6 423 274,04	4 091 774,07	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	8 243 116,35	6 790 638,20	
RECETTES	8 243 116,35	8 589 622,29	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	14 666 390,39	12 301 338,43	28 500,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	14 666 390,39	12 681 396,36	

Niveau d'endettement de la collectivité

La municipalité poursuit ses efforts en matière de désendettement en prévision des gros investissements à venir (travaux accessibilité au complexe sportif, construction d'une nouvelle école, réaménagement du centre bourg). La dette en capital de la commune, au 31 décembre 2017, s'élève à un total de 2 609 019,85 €, soit 600€/habitant et se répartit sur 14 prêts. Elle est en baisse régulière et continue depuis 2014.

Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année.

Elle était de 4 556 932,77 € - 2 922 971,82 € = 1 633 960,95 € pour la Commune d'Ascain au 31 décembre 2017.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette.

Elle s'élevait à 1 663 960,95 € - 258 930,91 € = 1 375 030,04.

Capacité de désendettement

C'est le rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'années d'épargne brute.

Il était de 2 609 019,85 € / 1 633 960,95 € = 1,5967 années au 31 décembre 2017.

Pour information, 15 ans c'est la limite haute, qui marque le seuil du surendettement pour une collectivité locale, mais qui peut varier selon la typologie d'investissements. La zone dangereuse commence autour de 11-12 années.

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Cependant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement (ex : première phase d'un programme pluriannuel d'investissement) peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.

Niveau des taux d'imposition en 2017 :

T.H	11,25
F.B	11,29
F.N.B.	22,51

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 30 %.

Principaux ratios de 2017 pour ASCAIN :

Population totale au 1^{er} janvier 2017 (estimations INSEE): 4 362 habitants

Nombre de résidences secondaires : 385

De 1 à 6 : ratios obligatoires pour les communes de + de 3 500 habitants De 7 à 10 : ratios obligatoires pour les communes de + de 10 000 habitants	Ascain	Moyenne natio. de la strate
1) Dépenses réelles de fonctionnement/population	656,34	862
2) Produits des impositions directes/population	413,15	470
3) Recettes réelles de fonctionnement/population	1 044,68	1 047
4) Dépenses d'équipement brut/population	423,01	258
5) Encours de dette/population	598,12	842
6) DGF/population	102,09	178
7) Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement :	0,5499	0,5170
8) Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	0,6850	0,9050
9) Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,4049	0,2470
10) Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,5725	0,8000

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Nombre d'agents de la commune (en activité au 31 décembre 2017)

Titulaires + stagiaires : 39 titulaires

Personnel non titulaire : 3, répartis comme suit : 2 apprentis ; 1 Contractuel (20 h/s)

10 agents recenseurs + 1 coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2017.

Saisonniers (en nombre de mois) : 25

La masse salariale totale s'élevait à 1 574 536 € en 2017 (dont régime indemnitaire : 146 597 €)

2018-8-2 Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Gestion des Zones/Lur zatien kudeaketaren Eranskin Buxetaren 2017ko Kontu Administratiboa

Eléments de contexte 2017 : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Ce budget annexe Gestion des Zones est un budget destiné à l'acquisition, viabilisation et vente de terrains à bâtir. C'est un budget en comptabilité M4 qui est voté en Hors Taxe.

Les services du Trésor avaient demandé à la Commune de clôturer ce budget annexe dans les meilleurs délais car les opérations réalisées sur ce budget pouvaient tout aussi bien être réalisées sur le budget principal de la Commune. Aussi, par délibération en date du 29 août 2017, le conseil municipal a voté la clôture de ce budget avec reversement des excédents sur le budget Ppal de la Commune (269 103,25 €).

Priorités du budget 2017 :

En 2017, la priorité a été de procéder à la vente des derniers terrains communaux comptabilisés sur ce budget afin de répondre aux exigences du Trésor Public.

Il restait un terrain à vendre, le lot A d'Esnaur Alde, qui a été vendu en 2017 à un foyer d'Ascain.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution structure

- Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	48 970,15 €	70	Produits des services, domaine et cer	536 815,38 €
65	Autres charges de gestion courante	1,10 €	77	Produits exceptionnels	343 843,49 €
67	Charges exceptionnelles	946 892,21 €			
	Total des dépenses réelles	995 863,46 €		Total des recettes réelles	880 658,87 €
			002	Résultat	45 921,90 €
67	Charges exceptionnelles	206 560,50 €	71	Production stockée	47 438,15 €
71	Production Stockée	2 292 912,76 €	77	Produits exceptionnels	2 521 317,80 €
	TOTAL DES DEPENSES	3 495 336,72 €		TOTAL DES RECETTES	3 495 336,72 €
	Résultat de fonctionnement	- €			
- Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
13	Subvention d'investissement reçues	73 379,14 €	21	Immobilisations corporelles	206 560,50 €
	Total des dépenses réelles	73 379,14 €		Total des recettes réelles	206 560,50 €
10	Dotations, Fonds diver et réserves	2 521 317,80 €	001	Résultat d'investissement reporté	142 661,83 €
35	Stocks	47 438,15 €	355	Stocks	2 292 912,76 €
	TOTAL DES DEPENSES	2 642 135,09 €		TOTAL DES RECETTES	2 642 135,09 €
	Résultat d'investissement	- €			
	RESULTAT GLOBAL	- €			

Fonctionnement :

Dépenses totales : 3 495 336,72 €

Charges à caractère général : 48 970,15 €

Autres charges de gestion courante : 1,10 €

Charges exceptionnelles : 946 892,21 €

Opérations d'ordre : 2 499 473,26 €

Recettes totales : 3 495 336,72 €

Excédent de fonctionnement reporté : 45 921,90 €

Produits de service : 536 815,38 €

Produits exceptionnels : 343 843,49 €

Opérations d'ordre : 2 568 755,95 €

Excédent de fonctionnement : 0,00 €

Investissement :

Dépenses totales : 2 642 135,09 €

Subventions d'investissement : 73 379,14 €

Opérations d'ordre : 2 568 755,95 €

Recettes totales : 2 642 135,09 €

Excédent d'investissement reporté : 142 661,83 €

Opérations d'ordre : 2 499 473,26 €

Déficit d'investissement : 0,00 €

Résultat : 0 €

Pour rappel, le Budget Annexe Gestion des Zones a été clôturé au 31/12/2017.

Crédits d'investissement pluriannuels :

Néant

Niveau d'endettement de la collectivité :

Néant

Niveau des taux d'imposition en 2017 :

Sans objet

Principaux ratios de 2017 :

Sans objet

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Néant

2018-8-3 Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Zubiondo/Zubiondoko Eranskin Buxetaren 2017ko Kontu Administratiboa

Eléments de contexte 2017 : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le budget annexe Zubiondo est un budget qui avait été créé à l'occasion de l'acquisition du bâtiment industriel de Zubiondo en 2004 et qui est destiné à retracer toutes les écritures comptables concernant l'acquisition, les travaux d'aménagement des locaux ainsi que leur location à des artisans ou professionnels. C'est un budget en comptabilité M4 qui est voté en Hors Taxe.

En 2017, le bâtiment était loué à 10 artisans dans des locaux allant d'une surface de 28 m² à 190 m² et un total de loyers de 31 613 € HT (en baisse de 6 000 € par rapport à 2016 suite au départ d'un locataire important).

Priorités du budget 2017 :

En 2017, la priorité a été de maintenir le bâtiment en état, de créer des locaux supplémentaires à l'intérieur du bâtiment afin de favoriser l'implantation de nouveaux artisans ou artistes dans le but constant de soutenir le tissu économique de la commune.

Le budget 2017 s'est attaché à encaisser les loyers dus afin de pouvoir rembourser l'emprunt en cours et prévoir des crédits suffisants pour les travaux à venir sur le bâtiment.

Fonctionnement :

Dépenses totales : 15 531,68 €

Charges financières : 1 463,09 €

Dotations aux amortissements : 14 068,59 €

Recettes totales : 103 737,05 €

Loyers : 31 613,06 €

Excédent de fonctionnement reporté : 72 123,99 €

Excédent de fonctionnement : 88 205,37 €

Investissement :**Dépenses totales : 47 747,03 €**

Emprunts : 12 838,31 €

Travaux : 34 908,72 €

Recettes totales : 19 087,56 €

Excédent d'investissement : 5 018,97 €

Amortissement des immobilisations : 14 068,59 €

Déficit d'investissement : 28 659,47 €**Excédent global : 59 545,90 – 20 000 RAR = 39 545,90 €****Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution structure**

- Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
66	Charges Financières	1 463,09 €	75	Autres produits de Gestion courante	31 613,06 €
	Total des dépenses réelles	1 463,09 €		Total des recettes réelles	31 613,06 €
042	Dotations aux amortissements	14 068,59 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	72 123,99 €
	TOTAL DES DEPENSES	15 531,68 €		TOTAL DES RECETTES	103 737,05 €
	Excédent de fonctionnement	88 205,37 €			
- Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursement d'emprunts et dettes	12 838,31 €			
21	Immobilisations corporelles	34 908,72 €			
	Total des dépenses réelles	47 747,03 €		Total des recettes réelles	- €
			001	Résultat d'investissement reporté	5 018,97 €
			040 ²	Amortissement	14 068,59 €
	TOTAL DES DEPENSES	47 747,03 €		TOTAL DES RECETTES	19 087,56 €
	Déficit d'investissement	- 28 659,47 €			
	EXCEDENT GLOBAL	59 545,90 €			

Crédits d'investissement pluriannuels :

Néant

Niveau d'endettement de la collectivité

La dette en capital de ce budget annexe s'élève à 96 946,36 € au 31 décembre 2017 avec un seul prêt au Crédit Agricole.

La dernière échéance du prêt aura lieu en 2024.

Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année. Elle était de 31 613,06 € - 1 463,09 € = 30 149,97 € pour le Budget Annexe Zubiondo au 31 décembre 2017.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Elle s'élevait à 30 149,97 – 12 838,31 € = 17 311,66 € au 31 décembre 2017.

Capacité de désendettement

C'est le rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'années d'épargne brute. Il était de 96 946,36 € / 30 149,97 € = 3,2155 années au 31 décembre 2017.

Niveau des taux d'imposition en 2017 :

Sans objet

Principaux ratios de 2017 :

Sans objet

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Néant

Mr le Maire sort de la pièce au moment du vote des comptes administratifs.

Les 3 comptes administratifs 2017 sont adoptés par 21 voix pour et 5 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-9-1 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget de la Commune /2017ko Herriaren Orokor Buxetaren ekitaldiko emaitzen esleipena

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 1 633 704,23 €,
- un déficit de la section d'investissement de : 1 329 595,34 €.

Le Conseil, ouï cet exposé,

DECIDE d'affecter les excédents au Budget Primitif 2018 de la manière suivante :

- Affectation de 1 329 595,34 € au chapitre 1068 : Réserves, en recette de la section d'investissement,
- Affectation de 304 108,89 € au chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-9-2 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget Annexe Zubiondo /2017ko Zubiondoko Eranskin Buxetaren ekitaldiko emaitzen esleipena

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 88 205,37 €,
- un déficit de la section d'investissement de : 28 659,47 €.

Le déficit de financement s'établit, après la prise en compte des restes à réaliser en dépenses (20 000,00 €), à 48 659,47 € € (28 659,47 € + 20 000,00 €).

Le Conseil, ouï cet exposé

DECIDE d'affecter les excédents au Budget Primitif 2018 de la manière suivante :

- Affectation de 28 659,47 € au chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement, en recette de la section d'investissement
- Affectation de 39 545,90 € au chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-10 Débat des Orientations Budgétaires 2018/2018ko aintzinkontuen orientabideen eztabaida

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.»

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2018 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2018 de la Commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

Adopté par 22 voix pour, 3 voix contre (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel) et 2 abstentions (LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-11 Cession terrain Jean Baptiste DELQUE à la commune chemin de Maskurrua/Maskurruako bidean Jean Baptiste DELQUEk herriari lur zati baten uztea

Afin de permettre un passage plus aisé sur le chemin communal de Maskurrua, notamment pour les véhicules d'une famille riveraine, la famille DELQUE accepte de céder à la commune une parcelle de terrain de 12 m² lui appartenant en bordure de cette voie. Il est proposé d'acquérir cette parcelle de terrain au prix de 60 €/m² (prix identique d'une parcelle communale vendue aux DELQUE en 2017), les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de la Commune. Cette décision sera ensuite soumise à enquête publique afin de procéder au classement de la parcelle acquise dans la voirie publique communale.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition par la Commune d'une parcelle de 12 m² appartenant à la famille DELQUE en bordure de la voie communale de Maskurrua au prix de 60 €/m², soit un total de 720 €.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

PRECISE que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune (géomètre, rédaction et publication de l'acte).

Adopté par 22 voix pour, 3 voix contre (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel) et 2 abstentions (LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-12 Autorisation de déposer une demande de Déclaration Préalable pour une passerelle au Port / Portuan zubixka bat ezartzeko aitzin-deklarazioa aurkezteko baimena

Par délibération du conseil municipal en date du 22 février 2017 qui sollicitait une subvention au titre du FSIPL, il avait été acté l'installation d'une passerelle au port d'Ascain afin de rendre accessible à tous ce secteur et faciliter le cheminement piéton.

Il s'agit d'une passerelle qui mesure 13,60 m de long sur 2 m de largeur passage.

La passerelle vient d'être posée sur les rives du ruisseau, 11 cm plus haut que le pont amont, le reste des travaux restant à effectuer (rampes d'accès, cheminement piéton, plantations).

Ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable car situés en zone PPRI et dans le périmètre des Monuments Historiques (Pont Romain), bien qu'ils ne soient pas en co-visibilité.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de déclaration préalable correspondant.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux décrit pour la pose d'une passerelle piétonne au port d'Ascain,

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de Déclaration Préalable correspondant.

Adopté par 22 voix pour, 3 voix contre (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel) et 2 abstentions (LADUCHE Jean Louis, BRESSOT Michel)

2018-13 Autorisation de déposer une demande de Déclaration Préalable pour un mur de soutènement à l'Ikastola-Maison de l'Enfance / Ikastola- Haurren Etxean sustengu murru bat egiteko aitzin-deklarazioa aurkezteko baimena

Les parents d'élèves de l'Ikastola d'Ascain qui occupe la Maison de l'Enfance, se sont adressés à la mairie au cours de cet hiver pour signaler qu'une partie de la cour utilisée par les enfants était devenu un véritable cloaque de boue.

En effet, le talus de terre séparant la cour et le canal du moulin derrière le bâtiment, sous l'effet des pluies incessantes des derniers mois et du passage répété des enfants lors des récréations et temps de pause, s'est transformé en un espace boueux et glissant où tout le monde était forcé de patauger.

Afin de faire régler au plus vite cette situation devenue indigne, un mur de soutènement a été réalisé durant ces vacances de février pour remplacer le talus boueux sur 18 m de long et 1,20 m de hauteur.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de déclaration préalable correspondant afin de procéder à la régularisation administrative de ces travaux.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le programme de travaux prévoyant de remplacer le talus de terre à la Maison de l'Enfance-Ikastola par un mur de soutènement,

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de Déclaration Préalable correspondant.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 4 (passation de marchés) :

Marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre bourg d'Ascain attribué à Delanne & Co par la Commission d'Appel d'Offres du 02 février 2018.

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non préemption) :

Date	Surface/Bien	Prix	Lieu
19/01/2018	Maison 180 m ²	540 000 €	Chemin Oianetxeberria
22/01/2018	Maison 170 m ²	355 000 € + 15 000 €	Ansorloko Bidea
23/01/2018	Maison 250 m ²	402 000 €	Chemin Ura Mendi
16/01/2018	Maison 180 m ²	205 000 €	Chemin Etxegaraia
29/01/2018	Terrain 21 m ² (sur Ascain)	806 500 € + 45 000 € (Pokalenia à Ciboure)	Route de Ciboure
31/01/2018	Maison 150 m ²	380 000 €	Lot Itsas Mendi
22/02/2018	Place de parking	3 000 €	Rue Ernest Fourneau